COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12 Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Objet du marché : Renouvellement d'un contrat collectif complémentaire santé pour l'ensemble des agents de la ville de Brignoles à adhésion facultative et sans participation de l'employeur pour une durée de 3 ans.
Type de marché : Marchés publics de prestations de services.
Caractéristiques du marché :
La Ville de Brignoles souhaite renouveler le contrat de groupe « Complémentaire santé » pour ses agents, actifs et retraités.
Le marché en cours, notifié en septembre 2018 pour une durée de 4 ans arrive à son terme.
Le contrat correspondant, signé entre la ville de Brignoles et la société SOLIMUT pour des prestations débutant au 1er janvier 2019, se termine au 1er janvier 2023. Il a fait l'objet d'un avenant en date du 10 décembre 2021 qui actait l'évolution des cotisations pour les agents adhérents.
L'adhésion au contrat santé est facultative, sans condition d'ancienneté. Aucune participation employeur ne sera accordée. La consultation n'est donc pas soumise à l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif à la participation employeur au sein des collectivités. Le contrat sera « responsable » » conformément aux textes en vigueur, notamment le décret n°2014-1374 du 18 Novembre 2014 et la circulaire DSS/SD2A/SD3C/SD5D/2015/30 du 30 janvier 2015. Il devra, dans tous les cas, respecter les dispositions régissant son caractère « responsable » et suivre l'évolution des textes réglementaires.
Le marché est passé pour une durée de 3 **ans** maximum à compter du **1er janvier 2023** avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 6 mois.
Date du commencement des prestations : 1er Janvier 2023.
Mode de passation : Marché à Procédure Adaptée conclu en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique
Classification C.P.V: 66512000-2 (services d'assurances accidents et maladies).
Code NUTS : FRL05
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La présente consultation est réservée aux sociétés d'assurance et/ou mutuelles, organismes portant et provisionnant les risques. Les intermédiaires habilités à présenter des opérations d'assurance (attestation ORIAS à fournir – sauf si prestataire de service non soumis à ORIAS) peuvent également candidater en complément de ces organismes. Si plusieurs organismes concourent directement (lien contractuel direct entre chaque organisme et le souscripteur) à la couverture des risques objet d'un même marché, tous doivent impérativement être membres du groupement.
Il est interdit pour un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.
Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour une même convention.
Délai minimum de validité des offres : 180 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 19 septembre 2022 à 17 heures.
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de candidature DUMES S

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Imprimé Cerfa DC1 joint** (ou lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) qui doit être fourni par chaque organisme porteur du risque ou tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement.

Le candidat **justifiera** (candidat individuel ou groupement) de sa **capacité professionnelle et technique**, ainsi que de sa capacité financière. Il pourra le faire au moyen des documents suivants ou de tout autre document qu'il jugera utile :

-Déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels du candidat** et l'importance du **personnel d'encadrement** pour les **trois** dernières années; si le candidat n'est pas en mesure de présenter une telle déclaration sur la période demandée en raison d'une création récente, il indiquera, à défaut, la composition de ses effectifs à la date du dépôt de sa candidature ;

-Présentation d'une liste des **principaux services effectués au cours de la dernière année,** indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il devra indiquer également sur tout document complémentaire :

*Son niveau de connaissance de la fonction publique territoriale,

*les encaissements en « complémentaire santé »,

*le nombre d'adhérents ou de souscripteurs, notamment pour les collectivités territoriales et établissements publics,

*le nombre de salaries dédiés à la « complémentaire santé »

*le nombre de dossiers ouverts chaque année en «complémentaire santé» ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières **d'autres opérateurs économiques** sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les **mêmes documents** concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requise pour l'exécution du marché.

- **imprimé Cerfa DC2** (Déclaration du candidat) joint à fournir par chaque organisme porteur du risque et tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement.

Justification de l'**agrément** (assureur / mutuelle) et l'enregistrement **ORIAS** (intermédiaire).

Les **pouvoirs** des signataires de chaque membre du groupement.

En cas de **groupemen**t, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requise pour l'exécution du marché.

- Copie du ou des **jugements prononcés**, si le candidat est en redressement judiciaire

- **Déclaration sur l'honneur** ci-jointe du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L2141-7 à L.2141-10 du code la commande publique.

N.B : Conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des prestations : 60% / Valeur technique : 40%.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Direction des Ressources Humaines – Hôtel de Ville – Place Carami – 83170 Brignoles – Contact : Mme Gaëlle Margaillan – Tél : 06 70 40 50 50 Email : margaillang@brignoles.fr ou drh@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – B.P 40510 83 041 Toulon cedex 9.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 28 juillet 2022